

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Objet : Affectation du solde de fonctionnement 2016 – Budget Ville

Rapporteur : Pierre BERGERET

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les réserves à inscrire au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement, affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter la totalité du solde de la section de fonctionnement 2016 (2 837 387,47 €) au financement de la section d'investissement.

En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources réunie le 14 mars 2017, il est demandé au Conseil Municipal de valider cette affectation du solde de fonctionnement 2016 du budget principal de la Ville.